



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JM/vg

P.V. ERMCE 12

**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des
Médias, des Communications et de l'Espace**

Procès-verbal de la réunion du 25 avril 2016

Ordre du jour :

1. 6953 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015
- Rapporteur : Monsieur David Wagner
- Elaboration d'une prise de position
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum remplaçant M. Lex Delles, Mme Simone Beissel, Mme Anne Brasseur remplaçant M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Taina Bofferding, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Roy Reding, M. Gilles Roth remplaçant M. Serge Wilmes
M. David Wagner, observateur
M. Marc Hansen, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
M. Léon Diederich, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. 6953 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015

La Commission procède à l'examen du rapport sous rubrique. Elle constate que le Service des Médias et des Communications ne fait pas l'objet du rapport en question. La Médiateure a été saisie d'une réclamation concernant le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Il s'agit en l'occurrence d'une réclamation relative à une communication incomplète sur les conditions de reconnaissance d'un diplôme étranger.

La Commission se voit informer que le dossier en question, qui se situait à cheval entre le MESR et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ), a en effet été sujet à des retards et des erreurs non justifiées. Elle salue les mesures mises en œuvre depuis lors pour pallier de telles situations. L'installation du Service de la reconnaissance des diplômes dans les locaux du MESR aurait permis d'accélérer les procédures et de raccourcir les délais de transfert des dossiers au service compétent. Il est précisé que le Service de la reconnaissance des diplômes reste sous la tutelle du MENEJ. La question d'une fusion avec la Commission d'homologation sous tutelle du MESR pourrait être analysée le cas échéant, après une évaluation de la situation actuelle.

Concernant la réclamation relative aux critères de sélection non transparents pour l'inscription des étudiants en médecine à l'Université du Luxembourg, la Commission se voit expliquer que l'article 12, paragraphe 1 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg prévoit la détention d'un diplôme de fin d'études secondaires comme unique critère pour l'accès à la première année d'études universitaires. Etant donné le nombre élevé de demandes d'admission pour études en médecine et le nombre limité de places disponibles, l'Université a fixé, dans le cadre de son autonomie, des critères de sélection supplémentaires.

La Commission n'est pas d'avis que l'interruption des études pour raison d'année sabbatique puisse être retenue comme critère pour justifier le refus d'admission aux études. A l'instar de la Médiateure, la Commission s'exprime en faveur de la publication de l'intégralité des critères d'admission afin de garantir les principes d'égalité et de transparence. Elle invite le Commissaire du Gouvernement à intervenir en ce sens lors de la prochaine réunion du Conseil de Gouvernance de l'Université. M. le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche entend faire inscrire des précisions quant aux critères d'admission dans le projet de loi 6283 modifiant la loi du 12 août 2003 précitée.

2. Divers

Lors de sa réunion du 11 avril 2016, la Commission a discuté de l'opportunité d'entendre lors d'une prochaine réunion les points de vue du Mouvement écologique ainsi que du Conseil de Presse au sujet du projet de loi 6810 relative à une administration transparente et ouverte. Il est décidé qu'une invitation sera transmise au Conseil de Presse uniquement. La réunion aura lieu en principe le 2 mai 2016.

Luxembourg, le 25 avril 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président,
Simone Beissel